Chy Jahin

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

DE LANGUE FRANÇAISE

A NICE

DE 1835 A 1875

PAR

Ed. CORINALDI



NICE IMPRIMERIE V.-EUG. GAUTHIER ET Co 27, Avenue de la Gare, 27

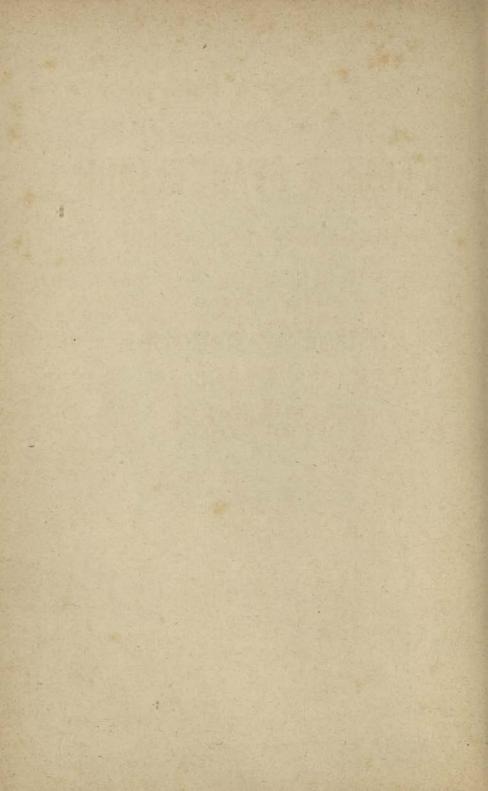
1901

	BIBLIOTECA	SOCIETÀ	STUDI	VALDESI
		OP		
(6			1
		orre Pellice,	EN THE PROPERTY.	

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE A NICE DE 1835 A 1875



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

DE LANGUE FRANÇAISE

A NICE

DE 1835 A 1875

PAR

Ed. GORINALDI



NICE
IMPRIMERIE V.-EUG. GAUTHIER ET Co
27, Avenue de la Gare, 27

1901



- 2

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

A NICE

DE 1835 A 1875

I

Lorsqu'un homme a assisté à un mouvement religieux qui a donné naissance à diverses églises, et qu'il est à peu près le seul survivant de ces commencements souvent très humbles, son devoir est d'en conserver le souvenir à ceux qui viendront après lui.

C'est ce devoir que je vais essayer de remplir aujourd'hui pour ce qui concerne l'église évangélique de Nice.

Lorsqu'au printemps de 1814, la maison de Savoie fut remise en possession du Comté de Nice, elle y rétablit toutes choses en l'état où elles se trouvaient avant la Révolution Française.

La liberté de conscience fut supprimée. La religion catholique redevint la religion exclusive de l'Etat. Aucun autre culte chrétien n'y fut plus toléré.

Les juis durent rentrer dans le Ghetto et devinrent inhabiles soit à posséder des immeubles en dehors du dit Ghetto, soit à exercer des professions libérales. Sauf le Ghetto auquel ils n'étaient pas soumis, les protestants ne furent pas mieux traités.

Au reste, les lois de l'Etat Sarde ne permettaient pas aux indigènes d'exercer un autre culte. Les réformés qui se trouvaient à Nice étaient tous étrangers. Il leur était bien permis d'avoir leur bible et de faire chez eux un culte de famille, mais il était strictement défendu à deux familles protestantes, voire même à deux protestants de familles différentes, de se réunir pour prier en commun. Il en fut de même dans toutes les autres parties du Royaume sub-alpin pendant la période qui s'écoula depuis le retour de la Maison de Savoie, en 1814, jusqu'à la promulgation du statut concédé en 1848 à ses sujets par le roi Charles-Albert.

Lorsqu'un protestant mourait, on l'enterrait, ou plutôt on l'enfouissait dans un petit champ situé tout au bord de la grève et dont la promenade des Anglais occupe aujourd'hui une partie.

Cependant un certain nombre de familles étrangères, pour la plupart anglaises, recommençaient à venir hiverner à Nice. C'était pour ces dernières un très grand ennui que de se voir privées de lieux de culte, et de ne pouvoir compter sur l'assistance d'aucun pasteur pour leurs vieillards et leurs malades.

Mais les Anglais sont gens pratiques, et quant ils veulent une chose, ils la veulent bien. Ils se réunirent donc, et décidèrent d'envoyer par l'intermédiaire de leur ambassadeur une supplique au roi de Sardaigne, pour le prier de les autoriser à acheter un terrain où ils pourraient construire un temple et établir un cimetière.

Les choses n'allèrent pas d'abord toutes seules..... Le roi Victor-Emmanuel Ier était alors sur la fin de son règne. Cette demande inopinée jeta le prince et la cour dans un grand embarras. Y consentir, permettre qu'on établisse un temple et un cimetière hérétiques sur la terre sarde, vierge jusque là de pareille souillure, c'était faire une chose qu'on n'avait jamais vue, mécontenter l'Eglise représentée alors à la cour de Turin par les Jésuites; c'était, en un mot, l'abomination de la désolation.

D'autre part, refuser n'était pas sûr. L'ambassadeur anglais insistait vivement. L'Angleterre était très puissante alors. C'était à elle que, pour une grande part, le roi Victor-Emmanuel I^{or} devait d'avoir pu rentrer dans ses Etats. Dans les troubles de cette époque agitée, troubles qui amenèrent peu de temps après son abdication, il ne savait pas s'il n'aurait pas encore besoin de son aide.

Après avoir attermoyé autant que possible, il se décida à faire cette concession; mais en l'entourant des restrictions les plus rigoureuses.

Le terrain pour ce lieu de culte devait être choisi à la campagne et dans un endroit écarté. L'édifice devait avoir la forme d'une simple villa. Aucun signe extérieur ne devait indiquer son usage religieux.

Le terrain comprenant le temple et le cimetière devait être entièrement entouré de hautes murailles; derrière ces murailles devaient être plantés des lignes de cyprès destinés à empêcher de voir ce qui se passait à l'intérieur de la propriété.

Bref, le culte anglican fut un peu traité en pestiféré que l'on met au Lazaret, et à qui l'on interdit toute communication avec l'extérieur.

Le comité anglais accepta tout. Il choisit un terrain, alors assez désert, et que, depuis, le voisinage de ce lieu de culte peupla comme par enchantement.

Les fonds nécessaires à la construction furent fournis par la colonie anglaise et par les amis qu'elle avait en Angleterre. Aussitôt que la permission royale fut définitivement accordée, on mit la main à l'œuvre et dès 1822, le nouveau temple fut inauguré.

Il me semble encore voir cette modeste chapelle entourée de son cimetière vert, ensoleillé et fleuri comme un jardin. Sa forme était celle d'un quadrilatère un peu allongé. Son toit descendait en auvent sur les quatre façades. Ses murs étaient peints en rose et ses grandes fenêtres cintrées, munies de persiennes vertes lui donnaient un petit air d'élégance et de confort.

L'intérieur était fort simple ; il consistait en une grande

salle affectant la forme d'un carré long et derrière elle, il y avait, s'il m'en souvient bien, deux petites pièces servant de sacristie et de lieu de réunion du Comité. La grande salle était sans décoration aucune; ses murs étaient blancs; seulement à la Noël on les ornait de guirlandes de feuillage; elle était meublée de bancs de bois verni de couleur gris perle et couverts de longs coussins de peau verte qui étaient vraiment fort confortables; la chaire placée au fond, en face de la porte d'entrée, était en bois peint de la même couleur; en face de la chaire, au dessus de l'entrée, il y avait une tribune qui tenait toute la largeur de la pièce et qui était peinte en gris comme la chaire et les bancs.

Le premier pasteur qui inaugura cette modeste chapelle fut le Révérend Edward Whitby. De 1822 à 1828, il fit à Nice un premier séjour de 'six années. Il fut remplacé en 1829 par le Révérend John Mathuen. Il revint en 1830, fut remplacé en 1831, définitivement cette fois, par le Révérend Henry Lévins en 1832; celui-ci céda la place au Révérend Hubert Mac Laughlen qui la conserva jusqu'en 1837. C'est pendant qu'il était dans l'exercice de ses fonctions que je vins à Nice et que j'eus l'occasion de le rencontrer.

De 1838 à 1842, le poste fut occupé par le Révérend John Hartley. Homme de grand mérite et prédicateur distingué; vers 1848, ce révérend qui a emporté tous les regrets de ceux qui l'ont connu, dut donner sa démission par suite de l'état précaire de sa santé. Il fut remplacé par le Révérend Charles Childers qui remplit les fonctions de pasteur de l'église anglaise jusqu'en 1884, c'est-à-dire pendant une longue période de trente-six ans. Il était très aimé de son troupeau; mais tout finit en ce monde. A cette époque, il dut à son tour se démettre par suite de son grand âge. Le Révérend Henry Olivier lui succèda pendant les années 1885 et 1886. Depuis 1887, c'est le Révérend John Frère Langford, à qui nous souhaitons la longue et heureuse carrière du Révérend Childers, qui occupe la chaire de l'église anglaise de Nice.

Ayant une connaissance suffisante de la langue anglaise, j'assistais souvent à ce culte pendant les premières années de mon séjour à Nice. Je m'étais habitué à considérer cette chapelle comme une vieille amie; aussi lorsqu'après la promulgation du statut ses *trustees* se décidèrent avec raison à la remplacer par la belle église gothique qui existe aujourd'hui, ne la vis-je pas disparaître sans en ressentir quelques regrets.

* *

Donc par suite de la concession obtenue, non sans peine, en 1820, les besoins religieux de la colonie anglaise à Nice se trouvaient satisfaits. Mais il n'en était pas de même pour ceux des protestants appartenant à d'autres nationalités qui, ignorant la langue anglaise, ou n'en ayant qu'une connaissance incomplète, ne pouvaient assister à ses cultes. Pour ceux-ci, toute manifestation religieuse en dehors de la famille continua à leur être strictement interdite jusqu'en 1848.

Ces protestants pouvaient se diviser en deux catégories. Les uns appartenant aux classes privilégiées, venus à Nice pour y rétablir leur santé; les autres, et c'étaient les plus nombreux, appartenaient aux classes ouvrières, et s'étaient rendus dans notre ville pour y exercer leurs industries respectives.

La Suisse Romande nous envoyait ses horlogers. Le canton des Grisons ses confiseurs. Celui du Tessin, les peintres à la fresque. L'Allemagne du Nord nous fournissait une partie de nos ouvriers en sellerie fine.

Cette colonie protestante qui, même en 1830, s'élevait à quelques centaines de personnes, était entièrement privée de culte.

Cependant, pendant les 34 années de ce système d'intolérance absolue quelques hommes fervents et hardis essayèrent deux fois d'enfreindre cette prohibition.

Le premier essai fut tenté en 1835 par M. le pasteur Buscarlet.

Ce pasteur, atteint d'une laryngite, était venu demander à notre beau ciel le rétablissement d'une santé fatiguée par ses travaux, sans aucune idée préconçue, sans se douter le moins du monde du champ de travail qui allait s'ouvrir devant lui. Dans les nombreuses excursions qu'il faisait soit en ville soit à la campagne, il ne fut pas sans rencontrer un certain nombre de ses coreligionnaires. Emu de l'abandon complet dans lequel ils se trouvaient au point de vue spirituel, il résolut de les réunir, de les grouper, et d'utiliser pour eux le temps de son séjour à Nice, en leur donnant les secours religieux dont ils avaient été depuis si longtemps privés.

M. le pasteur Buscarlet, alors âgé d'environ trente-cinq ans, marié depuis peu d'années à une dame anglaise et jouissant d'une certaine aisance, avait loué un assez vaste appartement au second étage de la maison Milon, située place Saint-Dominique, tout à côté de la caserne qui portait alors ce nom.

2

Il transforma son salon en lieu de culte où il réunissait le dimanche tantôt les uns, tantôt les autres des coreligionnaires qu'il avait pu rencontrer. Vu l'exiguité du local, nous y étions rarement réunis plus d'une trentaine. Le culte se bornait à la prière et à la prédication. Il va sans dire que, pour ne pas éveiller l'attention, nous ne nous permettions aucun chant.

M. Buscarlet ne bornait pas ses soins pastoraux à ces cultes hebdomadaires. Il allait visiter les malades, les pauvres, donnait des secours aux plus nécessiteux, et ne manquait pas de placer une bible dans chacun des trop nombreux foyers protestants qui en étaient dépourvus.

Ces divers travaux le mirent en rapport avec un certain nombre de familles anglaises pieuses qui prirent un vif intérêt à son œuvre et qui lui facilitèrent, dans la mesure de leurs forces, les moyens de l'accomplir. Les choses durèrent ainsi environ une année pendant laquelle notre église naissante ne fut point troublée. Si l'on s'était contenté de réunir les protestants disséminés, cette situation aurait duré long-temps peut-être. Malheureusement, nos amis anglais ne se rendirent point assez compte des lois sévères auxquelles nous étions soumis. Ils voulurent évangéliser les indigènes. Leur zèle, louable sans doute, mais un peu imprudent, eut d'abord quelque succès. Un petit nombre de cultivateurs niçois vinrent à l'évangile, non point, hâtons-nous de le dire,

par l'appât du lucre, mais par amour pour la vérité. L'un d'eux, nommé Ponson, homme de haute taille, d'une force d'athlète, possesseur d'un petit bien rural qu'il cultivait luimême, et doué d'une intelligence peu commune, se distinguait surtout par la ferveur avec laquelle il avait embrassé les doctrines évangéliques, dans lesquelles il avait été instruit, partie par une vieille dame anglaise, partie par M. le pasteur Buscarlet, à qui cette dame l'avait recommandé.

On avait peine à le retenir, et à l'empêcher de commettre quelqu'imprudence. Mais ce brave Ponson, intrépide jusqu'à la témérité ne devait pas tarder à échapper à cette surveillance.

En 1836, le jour de l'Assomption, fête dédiée à la Vierge, notre Ponson se rendit aux abords de l'église de Saint-Etienne et là il se mit à reprocher à ses voisins et amis qui se rendaient au culte, leur foi en des croyances qui n'avaient aucun fondement dans l'Evangile. Sans hésiter, il monte sur une table qui se trouvait devant la porte d'une auberge et se mit à déclarer que la Vierge et les Saints n'étaient que des êtres faillibles et pêcheurs comme nous, et qu'il n'y avait qu'un seul Sauveur, un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ.

Cette sortie de notre nouveau Polyeucte fit scandale, on s'attroupa, il y eut des cris, des huées, les carabiniers royaux accoururent, ils s'emparèrent de Ponson et le traînèrent en prison où il demeura de longs mois.

L'éveil était donné, la police fit une enquête. On découvrit les rapports religieux de Ponson avec la dame anglaise dont il a déjà été parlé, ainsi qu'avec M. le pasteur Buscarlet. Tous deux reçurent l'ordre de quitter les Etats sardes dans les vingt-quatre heures.

Comme il est écrit dans l'Evangile, le berger fut frappé et les brebis furent dispersées.

Pendant six longues années, aucune tentative ne fut faite pour les réunir.

**

Ceci nous amène jusqu'en 1841.

Ici je me vois forcé de parler de moi et des miens, ce qui est tout à fait contre mes habitudes; mais que mes lecteurs se rassurent, je n'en dirai que ce qui sera strictement nécessaire pour l'intelligence de mon récit.

Ma famille, originaire d'Italie, s'était fixée à Marseille où elle avait demandé et obtenu la naturalisation française en 1806.

Elle y occupait une situation modeste, et j'étais entré moi-même en 1832, à l'âge de dix sept ans, comme employé de commerce dans une maison de cette ville. Nous n'avions alors aucune intention de la quitter jamais. Cependant deux ans plus tard, vers le printemps de 1834, je fus atteint par une fièvre gastrique qui me força de quitter mon emploi et menaça sérieusement ma vie.

Les docteurs consultés ne cachèrent pas aux miens que s'ils voulaient me conserver, il fallait choisir un climat plus doux et conseillèrent Nice. Ma famille ne se composait alors que d'une vieille grand'mère, âgée de 82 ans, de ma mère et d'une tante qui toutes m'aimaient comme leur propre vie. Ce départ était pour elles une très grosse affaire. Cependant, elles n'hésitèrent pas. Nos préparatifs furent bientôt faits et dès le mois de septembre 1834, nous arrivions à Nice.

Le premier hiver que j'y passai m'ayant fait le plus grand bien, mes trois mères, je puis bien les appeler ainsi, décidèrent de s'y établir. Cependant nos revenus ne nous permettant pas de vivre en simples touristes, nous crûmes bien faire d'adopter l'industrie alors très en faveur dans le pays, qui consiste à louer un immeuble, à le meubler, et à le sous-louer ensuite en détail aux familles étrangères qui viennent hiverner sous notre ciel et, par le fait, cette industrie, devenue depuis de moins en moins lucrative, nous a toujours assez bien réussi.

Encouragés par divers essais dont nous avions eu lieu d'être satisfaits, nous louâmes donc, en 1840, c'est-à-dire six ans après notre arrivée à Nice, la grande maison qui fait le coin de l'avenue Masséna et de la rue Paradis, qui appartenait alors à M. Joseph Coppon. C'est là que nous habitions en 1841.

Par un beau jour d'octobre de cette année, je me mis en tête de faire une course à pied du côté de Cagnes avec un docteur anglais, grand marcheur, qui était à la fois notre pensionnaire et notre ami.

Les pluies d'automne avaient rafraîchi l'atmosphère et fait reverdir les prairies qu'encadrent d'une façon si pittoresque les collines boisées de Cagnes et de Villeneuve-Loubet. C'était une délicieuse soirée.

Nous longions le grand chemin, croisant de temps en temps des chaises de poste qui se rendaient à Nice. L'une d'elles attira mon attention, non que le véhicule eût rien d'extraordinaire, mais sur le siège, je remarquai un homme de petite taille, aux traits accentués, énergiques, qui me fit l'effet d'être quelqu'un. Il me semblait que j'aurais désiré connaître cet homme. Je le suivis des yeux jusqu'au tournant de la route, puis, deux minutes après... je n'y pensais plus.

Un jour de la semaine qui suivit, je ne fus pas peu étonné de voir arriver chez nous, le même homme que j'avais remarqué sur la route. Il venait en sa qualité de courrier de famille, s'enquérir du prix et de la distribution des appartements que nous avions alors à céder. Au point de vue des affaires, nous ne pûmes aboutir. Cependant, nous causâmes et Vincent Yagues, c'était le nom de ce courrier, ne pouvait causer longtemps sans parler de l'Evangile. Dès que nous nous fûmes reconnus comme coreligionnaires, Vincent Yagues sollicita instamment de nous la permission de participer le dimanche suivant à notre culte de famille.

A cette demande, nous nous regardâmes les uns les autres, et comme il nous pressait de répondre, nous dûmes bien lui avouer que nous n'avions pas de culte de famille.

— Qu'à cela ne tienne, nous dit-il en souriant, dans ce cas-là, c'est moi qui serai votre chapelain.

Nous acceptâmes, piqués d'une certaine curiosité, mais sans y attacher autrement d'importance.

Le dimanche suivant, il vint en effet présider notre nouveau culte de famille, et il le fit avec une aisance, un zèle, une ferveur qui firent sur nous une profonde impression. Rendez-vous fut pris pour le dimanche suivant. Il revint en effet, avec un de ses amis. Le dimanche d'ensuite, il nous amena en plus deux ou trois autres personnes. Chaque dimanche voyait s'accroître le nombre de ses auditeurs. Tant et si bien que ce qui n'avait été au commencement qu'un simple et très modeste culte de famille, était devenu vers la fin de la saison une véritable petite église où M. Vincent Yagues officiait en qualité d'évangéliste, devant une réunion qui ne comptait pas moins de quarante à quarante-cinq auditeurs appartenant à toutes les classes de la société.

Le printemps mit fin à ces réunions. Nous nous séparâmes, mais en nous promettant de nous retrouver l'automne suivant.

Ce qui eût effectivement lieu.

C'est ici le moment de dire quelques mots de cet étrange et si intéressant personnage dont la puissance morale et la foi vivante donna naissance chez nous et chez bien d'autres à ce mouvement de réveil.

Vincent Yagues, espagnol, naquit au commencement du dix neuvième siècle dans un village de l'Andalousie; sa famille y vivait dans une situation modeste. Ses premiers goûts le portèrent vers l'escrime. Il y fit de rapides progrès. et embrassa la profession de maître d'armes.

Lors de la révolution de 1820, il lâcha le fleuret pour la carabine et rejoignit, en qualité de guerillero, les forces espagnoles qui luttaient pour les libertés de la patrie.

Leur cause avait triomphé. Les Cortès, réunis à Madrid, avaient promulgué la constitution tant désirée, lorsqu'en 1823, les troupes françaises descendirent en Espagne pour relever le trône du sinistre tyran qui avait nom Ferdinand VII, Vincent Yagues s'enrôla dans les troupes de Riego et combattit avec des succès divers.

Fait prisonnier, il fut conduit en France et interné dans les Cévennes. Ce fut pendant sa résidence forcée au milieu de ces populations protestantes qu'il se convertit aux doctrines évangéliques.

J'ignore totalement comment et par qui il y fut amené; mais à partir de ce moment ce fut vraiment un nouvel homme. Tout ce qui avait fait jusque là l'intérét et le charme de sa vie disparut à ses yeux. Il ne vit plus dans le christianisme qu'une seule et grande figure, celle de Jésus-Christ mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification. Il se consacra à lui tout entier.

Dès que la liberté lui fut rendue, il se rendit à Genève où il acheva son instruction religieuse, tout en prêchant aux autres, quand les circonstances le lui permettaient, la foi qui venait de naître en lui.

Il renonça totalement à la profession de maître d'armes, et, comme il fallait vivre, il embrassa, faute de mieux, le métier de courrier. Une famille anglaise, la famille Berry, qui l'avait connu à Genève et qui appréciait sa rare intégrité, le prit à son service, et c'est ainsi que nous eûmes tout d'abord l'occasion de le connaître à Nice.

Maintenant revenons à l'histoire de notre jeune église.

Dès l'automne suivant, car à cette époque déjà reculée pour les jeunes Niçois, la saison commençait avec les premiers jours d'octobre, nous nous trouvâmes tous réunis, sauf ceux de nos hôtes étrangers qui furent retenus ou empêchés; mais il nous arrivait incessament de nouvelles recrues et bientôt le local modeste que notre salon et ses dépendances pouvaient offrir à cette congrégation naissante devint absolument insuffisant.

Nous nous décidâmes alors à louer un appartement spécialement affecté au culte, au premier étage d'une petite maison située derrière le monument de la Croix-de-Marbre.

A cette même époque, Vincent Yagues, toujours courrier au service de la famille Berry, comprenant que l'œuvre qu'il avait entre prise dépassait la mesure de ses forces et prenait une trop grande partie de son temps, demanda à un comité de Genève de lui envoyer un évangéliste bien qualifié qui put l'aider dans sa tâche.

Son appel fut entendu. On lui envoya l'évangéliste demandé.

Seulement, ce comité, au lieu de lui envoyer un homme d'un âge mûr et comprenant les difficultés de la situation, commit l'imprudence de lui adresser un tout jeune homme aussi plein de piété que d'inexpérience. Ce fut lui qui perdit tout.

Cependant, notre nouvel évangéliste, aussitôt nommé, s'empresse de quitter Genève, arrive à Marseille et s'embarque pour Nice à bord d'un petit bateau à vapeur sarde.

Là, poussé par une malheureuse inspiration, il se met à distribuer des traités religieux et à évangéliser matelots et voyageurs.

Pour des Sardes, c'était une action tout à fait inouïe. On l'entoure; on le presse de questions. Un agent de la police secrète se trouvait à bord, tout en louant hautement sa conduite, il lui demande ce qu'il compte bien faire à Nice. Il ne fait fait pas de difficulté de lui répondre qu'il va y propager la connaissance des saints évangiles.

— L'entreprise est louable, lui dit-il, mais elle est bien hardie!... N'avez-vous pas dans cette ville quelques amis qui puissent vous soutenir au besoin?

Notre candide jeune homme, croyant avoir affaire à un ami de son œuvre future, n'hésita pas à lui livrer, non seulement de nom de Vincent Yagues, mais aussi les noms de tous ceux d'entre nous que M. Vincent Yagues avait communiqués au comité de Genève pour le décider à lui envoyer un aide.

Ces déclarations furent, on le pense bien, avidemment recueillies, et quand il lui eut, comme on dit en langage vulgaire, tiré tous les vers du nez, qu'il se fut bien assuré qu'il ne lui restait plus rien à apprendre, il le quitta en lui souhaitant le meilleur succès dans sa mission nouvelle.

Notre jeune homme était enchanté de ce premier exploit. Dès son arrivée, il se hâta de se rendre auprès de M. Vincent Yagues, qui logeait alors rue de France, dans la maison qui fait actuellement le coin de la rue Meyerbeer, pour lui raconter tout ce qu'il avait dit et fait à bord du vapeur qui l'avait amené.

— Malheureux!... s'écria M. Vincent Yagues... Vous avez dit cela ?... Eh bien, vous nous avez tous perdus!... Il le congédia en lui recommandant de regagner la France au plus vite.

Quant à Vincent Yagues qui venait de recevoir un envoi de bibles, il s'empressa de les empiler dans des sacs et de les enterrer dans le jardin de la maison qu'il habitait et d'où nous les tirâmes plus tard.

Bien lui en prit, car deux heures s'étaient à peine écoulées depuis cette opération, que les agents de police accompagnés de carabiniers frappaient à sa porte et se livraient dans toute la maison à des perquisitions minutieuses qui furent à peu près sans résultat.

Néanmoins, M. Vincent Yagues étant considéré par la police comme le chef de ce mouvement religieux, reçut l'ordre de quitter les Etats sardes dans les quarante-huit heures. Il dut obéir et nous ne le revimes jamais.

Avant de nous séparer de cet homme si humble par sa position sociale, si fort par la puissance de sa foi et par ses œuvres, nous tenons à lui payer le tribut de notre reconnaissance et de notre respect qu'il a si bien mérités. Doué d'une nature ardente, et d'une grande force de volonté, Vincent Yagues s'était entièrement consacré au service de son Divin Maître.

A part les devoirs de sa profession qu'il tenait à accomplir avec conscience et les soins qu'il devait donner à sa propre famille, les intérêts terrestres n'existaient plus pour lui. Son temps, son cœur, tous les moments de liberté dont il pouvait disposer, il les consacrait tous aux petits troupeaux dont il cherchait à s'entourer partout où il allait planter sa tente. Son dévouement absolu exerçait une grande puissance sur les âmes, sa faible culture littéraire ajoutait à ses efforts comme un charme de plus.

Lorsqu'assis à sa petite table, entouré d'un petit nombre d'auditeurs, il cherchait à expliquer quelque passage de l'Evangile, on sentait qu'il y mettait toute sa vie. Son caractère, son exemple, gagnaient les cœurs plus encore que ses discours. Aussi est-ce à lui que notre église protestante de Nice a dû son premier réveil sérieux et durable. Nul mieux que lui ne nous a donné l'idée de ce que furent au premier siècle, ces modestes et incultes pêcheurs Galiléens allant de ville en ville annoncer la bonne nouvelle du salut et semant à chaque étape une nouvelle Eglise.

Depuis l'expulsion de Vincent Yagues, nous avons eu sans doute beaucoup de pasteurs très chrétiens, et infiniment mieux doués au point de vue de l'art oratoire et des connaissances théologiques, mais nous n'en avons vu aucun ayant un plus grand amour pour les âmes, et une plus ferme foi. Aussi pouvons-nous dire qu'après Dieu, c'est lui, l'Espagnol, l'Andaloux, le vieux soldat des guerres entreprises pour la libération de l'Espagne, qui fut le premier, le vrai fondateur de l'Eglise Evangélique de langue française à Nice.

Dans cette œuvre commencée avec d'aussi faibles moyens nous ne fûmes à côté de lui que des comparses.



Cependant, l'affaire ne devait pas en rester là.

Le jeune évangéliste, auteur de notre désastre, fut réexpédié dès le jour même pour Genève, avec tous les égards que sa candeur méritait, sans qu'aucun de ses futurs paroissiens ait eu le temps de voir sa face.

Vincent Yagues le suivit le lendemain, dûment escorté jusqu'à la frontière. La famille Berry privée du courrier fidèle qu'elle respectait et qu'elle aimait, partit aussi fort peu de temps après, et ne revint plus à Nice.

Mais il restait le troupeau que Vincent Yagues avait rassemblé. Quelle mesure allait-on prendre à son égard? Nous avions tous violé la loi qui interdisait dans les Etats sardes tout autre culte que le culte Catholique, Apostolique et Romain...

Nous étions tous sous le coup d'une expulsion immédiate.

Ah! si nos assemblées ne se fussent composées que de petites gens, notre affaire eût été claire... Nous étions tous jetés hors la frontière sans autre forme de procès; mais il se trouvait parmi nous de hauts et puissants seigneurs de presque toutes les nationalités protestantes du Nord.

Les expulser, c'eût été exposer le gouvernement sarde à de nombreuses difficultés diplomatiques ; d'un autre côté, on ne pouvait épargner les puissants et frapper les autres, sans s'exposer à faire une assez piteuse figure.

Tout bien considéré, le gouvernement d'alors recula, et se décida à employer pour obtenir la dissolution de nos assemblées, des moyens plus doux.

Quelques jours après le départ de Vincent Yagues, chacun de nous reçut du Directeur de la police, qui était alors M. Agostini, un billet nous invitant à nous rendre tel jour, à telle heure, au Palais du Gouverneur, pour y entendre une communication importante qui nous concernait.

Chacun s'y rendit ponctuellement, attiré par une curiosité qui n'était pas sans quelque mélange d'inquiétude.

On nous fit entrer dans une vaste salle du rez-dechaussée. Au milieu se trouvait une petite table recouverte d'un tapis de drap noir sur laquelle un gros volume ressemblant à une bible était déposé.

Devant la table était le fauteuil du conférencier. Tout autour étaient disposés les sièges qui nous étaient destinés.

Chacun entrait et s'asseyait en silence. Trente ou quarante minutes se passèrent ainsi dans une attente assez fébrile.

Lorsque nous fûmes tous réunis, M. Agostini, escorté de deux agents de la sûreté vint s'asseoir devant la table qui figurait la chaire. Il ouvrit le gros livre qui s'y trouvait placé. Ce n'était point la Bible. C'était le code pénal sarde. En homme habitué à feuilleter ce volume, il trouva tout de suite l'article qui devait nous être appliqué.

Cet article était relatif aux réunions religieuses non catholiques. Ces réunions y étaient formellement interdites, sous peine, pour les assistants, d'expulsion ou de prison selon qu'ils étaient ou n'étaient pas les sujets de Sa Majesté Sarde.

Après cette lecture faite d'une manière posée et avec le plus grand calme, M. Agostini referma son livre.

— Vous avez entendu, nous dit-il, quelles sont les lois restrictives de la liberté de conscience dans notre pays. En vertu de ces lois, notre devoir serait de procéder à votre expulsion. Mais nous aimons mieux être indulgents. Nous voulons croire que vous avez involontairement commis ce délit par suite de votre ignorance. Pour cette fois nous fermerons les yeux. Mais sachez bien que si à partir de ce

jour vous teniez une autre assemblée religieuse sur notre territoire, la loi vous serait irrévocablement appliquée dans toute sa rigueur.

Là-dessus nous fûmes congédiés.

* *

Après cette signification courtoise, mais au fond très impérative, on aurait pu croire que tout était fini pour l'évangélisation de nos contrées. Ce fut le contraire qui arriva, et l'on put voir par la constance du petit troupeau devant l'orage imprévu qui éclatait sur sa tête, quelle était la solidité de l'œuvre dont notre ami Vincent Yagues avait posé les premiers fondements.

Nous nous réunîmes aussitôt; nous décidâmes d'un commun accord de ne point abandonner nos assemblées. Il nous était interdit désormais de les tenir sur terre sarde; mais la France était proche, et il fut résolu que nous transporterions notre culte dans le village français le plus voisin.

Nous nous assurâmes à Saint-Laurent du-Var d'un local suffisant pour nos assemblées. Nous fimes des arrangements avec un voiturier de Nice qui devait nous fournir chaque dimanche matin deux grands omnibus; ceux d'entre nous qui avaient d'autres moyens de transport les mirent à profit.

Nous comptions quelques pasteurs parmi les membres de notre petit troupeau. Ils se chargèrent temporairement du service religieux.

Deux ou trois semaines au plus après l'interdiction qui nous avait frappés à Nice, notre culte était installé à Saint-Laurent-du-Var.

Il y fut régulièrement tenu chaque dimanche, depuis le printemps de 1843 jusque dans le courant de l'hiver de 1844.

Dans les premiers temps nous ne rencontrâmes point d'obstacles; le maire, le curé, la plus grande partie des habitants du village, nous ignoraient. Nous-mêmes, nous ne nous rendions chaque dimanche que dans un but d'édifi-

cation commune, sans songer à faire de propagande religieuse parmi les habitants du pays. Nous y fûmes amenés cependant par la force des choses, et aussi par une volonté plus forte que la nôtre.

Dans un petit pays comme Saint Laurent où la vie est d'une monotonie extrême, les moindres incidents servent à alimenter la curiosité publique.

Or, le fait que tous les dimanches, vers les onze heures du matin, deux grands omnibus bondés de voyageurs et accompagnés souvent de quelques voitures arrivaient à heure à peu près fixe; que tout ce monde entrait dans une vaste pièce d'où s'élevait de temps en temps le chant des cantiques, ne pouvait manquer d'aiguillonner la curiosité des gens du village.

Quelques groupes se formèrent d'abord à la porte de notre lieu de culte, seulement pour nous voir entrer et sortir, puis, peu à peu, on s'enhardit, on voulut savoir ce que nous faisions, ce que disait notre pasteur dont la voix se faisait entendre du dehors; deux ou trois habitants plus audacieux que les autres finirent par franchir le seuil de notre chapelle improvisée et se mélèrent à l'auditoire.

Encouragés par cet exemple, d'autres les suivirent de telle sorte qu'au bout de quelques semaines, notre local se trouva contenir pendant le temps du service presqu'autant de gens du pays que de protestants venus de Nice.

De plus, certains habitants de Saint-Laurent affirmaient ouvertement leurs sympathies pour nos doctrines, d'autres, en plus grand nombre, tout en hésitant encore, semblaient disposés à les suivre. Bref, un mouvement en faveur du culte évangélique se dessinait dans le village.

Entre temps, les pasteurs que nous avions parmi nous, voyant le champ d'évangélisation qui s'ouvrait spontanément devant eux, ne crurent point devoir se refuser à cette mission.

Ils firent plus. Leur séjour à Nice n'étant que temporaire, ils adressèrent un appel à leurs amis de Paris et de Genève, les priant d'envoyer un ou deux évangélistes à Saint-Laurent du-Var afin d'assurer la permanence de cette œuvre.

Cet appel fut entendu.

Deux évangélistes furent envoyés dans nos contrées. L'un était M. Charbonney, ancien instituteur, originaire de Saint-Etienne (Loire) qui se fixa dans le village de Saint-Laurent-du-Var. L'autre était un vénérable vieillard d'une soixantaine d'années, qui s'occupait spécialement du colportage des bibles et des traités religieux; ce dernier, nommé Allouard, je crois, établit son domicile dans le village de La Gaude, d'où il allait à certaines périodes visiter les villages voisins. Il ne tarda pas à se faire aimer des gens du pays.

Lorsque notre résolution de fonder un lieu de culte permanent fut connue, et tout se sait bien vite au village, les cléricaux de la contrée en ressentirent un grand émoi. Le curé, très inquiet, écrivit à l'évêque de Fréjus, qui en écrivit au Ministre des Cultes.

Celui-ci, qui tenait à satisfaire le haut clergé, transmit sans retard ses instructions au préfet du Var, qui les communiqua au maire de Saint-Laurent.

Ces instructions portaient que puisque nous n'appartenions pas à l'Eglise nationale réformée de France, il fallait sans hésiter nous appliquer les lois de septembre, interdisant toute réunion religieuse ou politique de plus de vingt et une personnes.

Ainsi fut fait.

Notre évangéliste, M. Charbonney, fut incessament surveillé. Il ne put plus tenir un culte, sans que M. le maire escorté de l'inévitable Pandore ne vint l'interrompre pour compter les membres de son troupeau, et dresser procèsverbal au cas où le nombre de vingt-une personnes aurait été dépassé.

D'autre part, même dans la vie privée, M. Charbonney était soumis de la part des autorités locales à mille tracasseries quotidiennes. De guerre lasse, il se décida à quitter Saint-Laurent et alla s'établir à Cagnes.

Toutefois, M. Allouard, colporteur, qui ne tenait que de petites réunions à La Gaude, ne fut point inquiété.

Arrivée à cette phase de notre histoire, l'œuvre poursuivie par nous change complètement de but, et cela par la force même des choses.

A ses débuts, en 1841, cette œuvre commencée comme un simple culte familial, s'était peu à peu transformée et agrandie jusqu'à devenir une véritable église ouverte à l'édification de tous les fidèles parlant le français et résidant à Nice.

Mais aussi longtemps que notre culte se tint dans cette ville, aucun essai d'évangélisation en dehors du protestantisme n'avait été tenté.

Lorsque notre pritte église chassés de Nice vint s'installer à Saint-Laurent-du-Var, son but principal était bien l'édification des protestants de Nice. Cependant à côté une autre œuvre, l'œuvre de l'évangélisation des indigènes vint se greffer sur la première, presque sans le concours de notre volonté.

Nous n'allâmes point à eux. Ce sont eux qui vinrent à nous, poussés par la curiosité d'abord, par un intérêt sympathique ensuite. Nous ne crûmes point devoir les repousser,

Quant M. Charbonney fut obligé de s'établir à Cagnes, un petit nombre de protestants Niçois put bien encore assister à son service dominical; mais le gros du troupeau dut y renoncer. La distance était trop grande surtout à une époque où les moyens de locomotion modernes manquaient. L'église de Nice ne périt point cependant. Elle fit comme le Rhône. Elle disparût temporairement pour reparaître quand des temps meilleurs lui permettraient de se montrer, et l'œuvre de Cagnes devint presqu'exclusivement une œuvre de propagande, une œuvre d'évangélisation des indigènes.

**

A Cagnes, les choses se passèrent exactement comme elles s'étaient passées à Saint-Laurent du-Var. Les débuts furent d'abord très encourageants.

Dès que M. Charbonney y eut installé ses conférences religieuses, la foule s'y pressa. Les jeunes gens des meilleures familles de la bourgeoisie s'y montrèrent très assidus. Le curé de ce chef-lieu de canton tonna en chaire contre les hérétiques qui étaient venus troubler sa quiétude. Le Maire ne dit rien, mais l'évêque de Fréjus se mettant de nouveau en campagne, obtint que les lois de septembre fussent appliquées à Cagnes comme elles l'avaient été à Saint-Laurent. M. Charbonney para le coup en tenant plusieurs petites réunions de moins de vingt et une personnes. Lorsque ses adversaires virent cela, ils obtinrent du préfet du Var un arrêté qui lui enjoignait de quitter la commune de Cagnes dans un délai très limité, sous peine d'être arrêté.

L'arrêté était illégal. M. Charbonney aurait pu résister. Il préféra céder, et alla planter sa tente à Cannes, où il espérait trouver plus de repos et de liberté.

Son calcul se trouva juste. Cannes n'était point encore il y a près d'un demi-siècle la grande ville qu'elle est aujourd'hui; cependant c'était déjà un centre assez important pour que les autorités locales y eussent quelque souci de l'opinion publique.

Celles de Cannes laissèrent M. Charbonney faire en paix son œuvre, qui fut d'abord suivie par la foule des curieux, puis ensuite par un petit nombre de fidèles. Dès qu'il se vit assez affermi dans le pays, il y fit venir sa sœur. Mlle Charbonney, qui était institutrice, fonda une école à côté de la salle de conférence de son frère, et tous deux, travaillant de concert pendant un bon nombre d'années, formèrent le petit groupe de chrétiens évangéliques qui, plus tard, donna naissance aux deux églises de Cannes.

Ces églises doivent beaucoup, sans doute, aux divers pasteurs qui s'y sont succédé. Elles doivent beaucoup à la mémoire de M. Charbonney qui en posa le premier fondement.

Mais à notre avis, elles doivent plus encore à l'Espagnol, au guerillero, au courrier obscur et oublié que fut Vincent Yagues, le premier, le vrai fondateur de cette église évangélique française de Nice, dont les luttes et les difficultés amenèrent M. Charbonney à Cannes.

Suum cuique.

Il est certaines époques où l'on sent comme un renouveau politique passer dans l'air, où les souverains euxmêmes semblent plus accessibles aux idées de liberté.

Telle fut l'année 1848. Le 17 février, une semaine avant la révolution qui devait renverser le trône de Louis-Philippe, le roi Charles-Albert qui, au fond, n'avait jamais pardonné ni à l'Autriche, ni aux Jésuites les humiliations qu'ils lui avaient infligées en 1821, qui ne s'était peut-être jamais pardonné à lui-même sa douloureuse défaillance à cette époque de son histoire, le roi Charles-Albert, dis-je, crût le moment propice pour prendre sa revanche et se réhabiliter à ses propres yeux. Il fit paraître un avis qui accordait aux Vaudois leurs droits civils et les faisaient à ce point de vue les égaux de leurs concitoyens catholiques. A partir de ce moment ils purent exercer des professions dites libérales et acquérir des immeubles dans toutes les parties du Royaume Sarde.

Le mois de mars suivant il promulgua le statut qui, tout en dotant ses Etats des libertés constitutionnelles, concédait à ces mêmes Vaudois, sinon la liberté religieuse, au moins une large tolérance qui leur permettait de bâtir des temples et de célébrer publiquement leur culte sur tous les points du territoire.

Les amis chrétiens que nous avions alors à Nice saisirent avec empressement l'occasion qui s'offrait à eux d'y fonder une œuvre durable.

Ils demandèrent à Turin l'autorisation d'ouvrir dans notre ville, en faveur des protestants des diverses nationalités résidant à Nice, et comprenant le français, un lieu de culte public, en langue française.

Ils l'obtinrent, non sans quelques atermoiements et quelques difficultés, car, à cette époque, où l'on sortait à peine du régime del buon governo, malgré la bonne volonté du souverain, toutes les administrations sardes étaient encore infectées de l'esprit clérical.

Ils réunirent alors quelques milliers de francs, louèrent un appartement au premier étage de la maison Gent, située au centre de la Bourgade, qui a disparu avec ce quartier lors de la création du quai Félix-Faure.

- 2

Enfin, M. Mayor, jeune pasteur de la Suisse Romande, tout récemment consacré, fut appelé à présider aux destinées de cette nouvelle église évangélique.

Ce fût donc au cours de l'automne de l'an 1848 que le culte protestant acquit pour la première fois à Nice, son droit de cité.

On vit alors combien l'œuvre de Vincent Yagues avait laissé de profondes traces. Tout ce qui restait à Nice de ses anciens auditeurs répondit à l'appel qui lui fût adressé. Dès le premier jour, après avoir disparu pendant six ans, l'église de 1842 fut reconstituée.

Le local où elle se réunit était fort simple : il se composait du salon et du vestibule de l'appartement que nous avions loué.

Le mobilier en était plus simple encore et se ressentait de l'exiguité de nos ressources: une table de bois blanc, recouverte d'un tapis vert servait de chaire, derrière elle une chaise pour le pasteur remplaçait le traditionnel fauteuil.

Pour le public une double rangée de bancs remplissait l'espace; entr'eux, on avait ménagé un étroit couloir juste suffisant pour assurer la circulation. Quelques-uns de ces bancs se trouvent encore dans les galeries du temple de la rue Gioffredo; on les reconnaît facilement à ce qu'ils sont beaucoup plus petits et moins commodes que ceux que l'on a fait depuis.

Les autres pièces de cet appartement, que nous payions 450 francs par an, étaient consacrées au logement du pasteur et de sa famille composée de sa jeune femme, d'un bébé et d'une petite domestique.

Ses honoraires, non moins modestes, étaient de 2.000 fr. par an.

Pendant ce premier hiver, le zèle de chacun tint lieu de l'administration qui n'existait point encore: ce ne fut qu'au printemps suivant, au moment du départ de presque tous les initiateurs de l'œuvre, que l'on sentit la nécessité de la confier à un comité chargé de la direction et de la responsabilité.

Le protestantisme ayant toujours été sévèrement interdit dans les Etats sardes, les premiers membres de ce comité ne pouvaient être que des étrangers.

Voici leurs noms:

MM. Woolfield, président, domicilié à Cannes, anglais;
Ed. Corinaldi, secrétaire, français;
Docteur Gurney, trésorier, écossais;
Comte d'Egloffstein, allemand;
Franck de Morsier, suisse;
Révérend Ogle, anglais.

Un septième siège fut créé, mais à l'origine il demeura vide, le comité se réservant d'en nommer plus tard le titulaire. Plus tard, il fut occupé par le Révérend Henri Nussey, anglais.

Dès l'année suivante, deux des membres de ce comité, se trouvant à l'étranger sans esprit de retour, donnèrent leur démission.

C'étaient MM. Franck de Morsier et le comte d'Egloffstein ; ils furent remplacés, le premier par le Révérend Brock, anglais, le second, par le pasteur Philippe Boucher, de Cannes, français.

Le pasteur qui dirigeait notre œuvre était un jeune homme d'une piété sincère. Il s'était marié peu après sa consécration à une jeune personne de famille genevoise.

L'église de Nice fut son premier poste.

C'était une tâche redoutable pour un pasteur encore à ses débuts, car, de tous temps, cette église a eu des auditeurs d'élite, habitués à la prédication des meilleurs orateurs de leur temps; cependant il la remplit aussi bien que pouvait le faire un jeune homme encore inexpérimenté des choses de la vie.

Sa piété était grande, son instruction solide, quoique peutêtre non encore suffisamment classée dans son esprit; il n'était pas sans talent, seulement une timidité bien naturelle l'empêchait de développer tous ses moyens; sa conduite, absolument irréprochable, édifiait au moins autant que ses sermons.

Il passa environ deux ans auprès de nous et lorsqu'il nous quitta vers le printemps de 1850, trouvant la charge trop lourde pour ses jeunes épaules, nous ne le vîmes point partir sans en éprouver un vif sentiment de regret.

Après le départ de M. Mayor, la place de pasteur de l'église évangélique de Nice fut confiée à M. le pasteur Boissier, originaire des Cévennes.

M. Boissier était un homme de foi, doué d'une grande énergie, et qui semblait formé pour la lutte, ce qui n'était point une qualité négligeable à cette époque, où le clergé romain, inquiet et irrité de voir surgir à côté de lui une église dissidente, soulevait sous-main contre nous toutes sortes d'animosités.

Il fut, à titre gratuit, assisté dans sa tâche par un autre pasteur aussi fidèle que lui, mais d'un caractère tout opposé.

M. le pasteur Bettex, originaire de Saint-Etienne, était d'un caractère calme, froid, réfléchi, peu expansif, mais d'une charité inépuisable. Ses ressources financières étant très limitées, il ne pouvait pas donner beaucoup, mais tout le bien qu'il pouvait faire il le faisait, allant même souvent dans cette voie au delà des limites de la plus élémentaire prudence.

Il me souvient qu'un jour, un de nos coreligionnaires, fondant à Nice un petit hôtel garni, vint lui demander un prêt de quelques milliers de francs pour l'aider dans sa nouvelle entreprise. Le pauvre Bettex ne les avait pas, il dut donc à cette demande opposer un refus qui lui coûtait, puis songeant qu'il avait de l'argenterie, il la lui offrità titre de prêt purement gratuit, le priant seulement de la lui rendre

quand ses bénéfices lui auraient permis d'acheter d'autres couverts.

Malheureusement les bénéfices ne vinrent pas. M. X... fût mis en faillite. Tous les meubles qui se trouvaient dans son hôtel furent saisis, et je doute fort que notre digne M. Bettex ait jamais revu son argenterie.

Vers l'automne de la même année, M. le pasteur Boissier dut nous quitter pour retourner dans son pays,

De son côté, M. le pasteur Bettex insensiblement gagné aux idées Darbistes s'éloigna de nous peu à peu.

Le comité qui dirigeait notre chapelle les remplaça par un vieillard âgé d'environ soixante ans, dont la figure était aussi intéressante qu'originale. C'était M. le pasteur Passavant, fils d'un riche banquier de Bâle.

Ils étaient quatre frères. Au partage de la succession paternelle, ils avaient hérité chacun d'un million.

A l'époque où il prit la direction de notre église, il ne possédait plus que la moitié de cette somme, l'autre moitié avait été dépensée en bonnes œuvres de toutes sortes. Cette diminution considérable de sa fortune n'avait diminué en rien ses sentiments charitables. Sa plus grande joie était de visiter les familles pauvres, de voir par lui-même les objets dont elles avaient le plus besoin, de les acheter de sa propre bourse, quand le tronc des pauvres n'y suffisait pas et d'aller leur porter, avec la parole de vie, les secours matériels qu'il pouvait leur donner.

Connaissant la pauvreté de notre église, il ne voulut accepter d'elle aucun honoraire, mais seulement l'usage de l'appartement afférant à la chapelle.

Nous ne conservâmes que six mois ce vénérable pasteur dont le souvenir nous a toujours été cher, et qui d'ailleurs, n'avait accepté le poste de Nice qu'à titre provisoire.

Notre comité dut donc, vers le printemps de 1851, se préoccuper du soin de le remplacer.

Jusque-là, la Providence lui avait accordé pour diriger notre jeune église, quatre pasteurs tous excellents à divers titres.

Il devait être moins heureux cette fois,

Par suite des annonces qu'il avait fait insérer dans les journaux religieux, nous nous trouvâmes en rapport avec M. C...., pasteur dans les Charentes et, après renseignements pris, le poste de Nice lui fut accordé pour une année à titre d'essai.

M. C.... entra donc en possession de la chaire de Nice au commencement du printemps de 1851; six mois plus tard, expirait le bail de l'appartement où se trouvait notre premier lieu de culte. Nous en profitâmes pour louer, maison Boéri, rue Masséna, 5, un autre local mieux approprié aux besoins de notre auditoire, qui à cette époque se composait d'au moins deux cents personnes, un réveil assez accentué s'étant opéré parmi ceux de nos coreligionnaires résidant à Nice, que les prédications de M. Vincent Yagues n'avaient pas atteints.

M. C.... s'installa dans ce nouveau local où un appartement beaucoup plus vaste que le précédent lui était réservé.

Nous n'eûmes pas cette fois de notre nouveau pasteur toute la satisfaction que nous en avions espéré. Ce n'était assurément ni un méchant, ni un malhonnête homme. C'était un homme d'un jugement peu sûr, d'un caractère autoritaire, remarquable surtout par une absence presque complète de tact; et en somme plus propre à désagréger notre petit troupeau qu'à travailler à son accroissement. Il ne se rendit point compte de notre œuvre, et prit pour une paroisse établie de longue date, ce qui n'était encore qu'un très modeste poste d'évangélisation. Il ne manquait pas d'un certain talent de parole, mais ce talent était toutefois plus brillant que solide.

Le mécontentement de l'auditoire allait croissant; nos avertissements ne servaient de rien.

Finalement notre comité, tout en le remerciant de ses services, dut le prévenir que l'engagement contracté par lui pour une année à titre d'essai ne serait pas renouvelé.

En même temps, il s'occupa de chercher pour le poste de Nice, un pasteur mieux qualifié, et ne tarda pas à le trouver en la personne de M. Secretan, originaire du Canton de Vaud. Quant à M. C...., il prit fort mal la chose; bien décidé à rester, per fas aut nefas, il n'hésita pas à recourir aux moyens révolutionnaires. Lui et ses amis imaginèrent de colporter chez nos coreligionnaires, une pétition pour demander le maintien de M. C..., comme pasteur de Nice, puis quant il eut réuni un nombre suffisant de signatures qu'en pareille circonstance on n'ose guère refuser, il nomma de sa propre autorité un nouveau comité, et nous signifia notre révocation.

A notre tour nous ne l'entendîmes pas ainsi; choisis par les premiers fondateurs de la chapelle évangélique de Nice pour lui servir de *trustees* et veiller au maintien de l'orthodoxie de son culte, nous ne pouvions pas remettre cette mission aux mains des premiers venus.

Nous résistâmes donc, et malgré l'opposition désespérée de M. le pasteur C...., le droit étant pour nous, nous finîmes après une longue lutte par rentrer en possession de nos locaux et de notre œuvre.

Sur ces entrefaites, M. Secretan était arrivé et nous eûmes la joie de voir la presque totalité de notre ancien auditoire se rallier autour de sa chaire. Cependant M. C..., ne se tint pas pour battu. Evincé de l'ancienne chapelle, il en fonda une autre rue Paradis et y réunit avec une petite partie de nos anciens auditeurs, un certain nombre d'étrangers venus pour passer l'hiver à Nice.

Dans les premiers temps, sa petite chapelle parut prospérer et, sans contredit, les familles fashionnables et mondaines semblaient se rendre de préférence à ses prédications; mais cela ne pouvait pas durer, les mêmes défauts de caractère, de jugement et de tact qui nous avaient obligés à nous priver de ses services, devaient produire des froissements semblables entre lui et son nouveau comité. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver.

Trois mois à peine après la fondation de sa nouvelle chapelle, M. C... et son comité se regardaient déjà comme deux chiens de faïence et le conflit était à l'état aigu.

M. C.... ne s'embarrassa point pour si peu; comme il avait nommé ce comité, il le révoqua et s'en choisit un troi-

sième qu'il crut devoir être plus docile. Il fut déçu dans cette espérance; en effet, pour vivre en paix avec un comité, ce n'était pas ce comité, c'était sa propre façon d'agir qu'il eut fallu changer.

Donc, au bout de peu de temps, les mêmes difficultés surgirent entre M. le pasteur C.... et son troisième comité.

Notre homme, sans renoncer tout à fait à la lutte, comprit cette fois qu'il fallait un peu modifier ses allures autoritaires. Il confia à son fils, qui était encore un tout jeune homme, la direction de sa petite chapelle, et quitta Nice, après avoir lancé une circulaire à tous les corps protestants de France, pour leur demander des secours financiers en faveur de son église.

Mais ce fut en vain, la bataille était bien perdue. Les secours ne vinrent pas; peu de mois après son départ, sa chapelle, à bout de ressources, dut fermer ses portes, et la famille C... alla rejoindre son chef.



Telle était donc la situation au commencement de l'hiver 1852-1853. Nous avions eu raison de l'opiniâtreté de notre adversaire, et s'il tentait encore quelque résistance, il était évident que la fin de la lutte n'était plus qu'une question de temps.

Notre comité recueillait enfin le fruit de ses efforts et de sa persévérante énergie; son œuvre était sauvée. A très peu d'exceptions près, le groupe des protestants de langue française à Nice, se trouvait de nouveau réuni sous sa direction.

Le nouveau pasteur chargé de présider à notre culte ne laissait absolument rien à désirer, soit au point de vue de la moralité, soit à celui de la doctrine.

Il semblait donc que parvenu à ce point, notre comité n'avait plus qu'à oublier ses angoisses passées et à reprendre hardiment son œuvre.

Cependant, il n'en fut pas ainsi.

Au sortir de cette lutte qui, avec des péripéties diverses, avait duré près de dix-huit mois, nous n'étions pas sans éprouver un certain sentiment de lassitude, nous sentions mieux que nous n'avions fait auparavant, tout le poids de notre responsabilité. Nous nous demandions s'il était sage à nous de conserver indéfiniment sur nos épaules une charge que le progrès même de notre œuvre rendait de jour en jour plus lourde?

S'il était bon pour l'église de dépendre uniquement d'un groupe de sept hommes, bien intentionnés sans doute, mais que la mort pouvait faire disparaître et que les circonstances pouvaient disperser?

Toutes réflexions faites, nous ne le pensâmes pas, et nous reconnûmes que le moment était venu pour nous de placer l'œuvre de Nice sous la direction d'une église qui, par ses antécédents et la pureté de sa doctrine donnât toute sécurité, soit aux premiers fondateurs de 1848, soit à notre comité lui-même.

Cette décision une fois prise, le choix de l'église à qui nous devions confier notre œuvre était tout indiqué. C'était évidemment à l'église des vallées Vaudoises du Piémont.

Plusieurs importantes considérations devaient nous y porter. Nice faisait alors partie du royaume sarde; rien ne faisait prévoir qu'elle dût un jour en être détachée. Nous ne pouvions donc songer à l'unir à l'église réformée de France qui aurait été pour elle une église étrangère, et, d'ailleurs, le gouvernement sarde ne l'aurait assurément pas permis.

Le choix de l'église des vallées Vaudoises du Piémont s'imposait.

Nos négociations avec cette église furent extrêmement facilitées par les relations suivies que les cinq membres anglais de notre comité avaient déjà avec elle.

Ces messieurs, parmi lesquels se trouvait le Révérend Henry Nussey, faisaient partie depuis un an ou deux d'un autre comité composé d'étrangers qui s'était formé à Nice dans le but d'y faciliter l'évangélisation de la population italienne à Nice, et surtout des marins.

Ce comité avait à cette époque loué, rue de Villefranche, un assez vaste local qui fut transformé en chapelle, et obtenu de la commission d'évangélisation, alors établie à Florence, l'envoi d'un pasteur qui prit la direction de cette œuvre spéciale. Cette œuvre et la nôtre ayant des rapports fréquents et très fraternels, les hommes qui les dirigeaient prirent en même temps la décision de les remettre entre les mains de l'église vaudoise, et des deux parts nous commençâmes les négociations.

En ma qualité de secrétaire du comité de l'œuvre de langue française, j'écrivis le 30 octobre 1852, une première lettre à M. le pasteur Pierre Revel, alors modérateur de la Table Vaudoise, pour lui demander de prendre sous sa direction l'œuvre de Nice (1); je le priais en outre de vouloir bien, au cas où notre demande serait agréée, conserver à notre troupeau son jeune pasteur, M. Eugène Secretan, dont nous étions parfaitement satisfaits; mais une maladie nerveuse dont il fut atteint ne permit pas de donner de suite à ce vœu.

De son côté, M. le Révérend Nussey lui adressa, le 13 novembre de la même année, au nom du comité de l'œuvre italienne, une lettre dans laquelle il faisait au modérateur la même offre.

M. le pasteur Revel ne perdit pas de temps. Très lié avec M. le pasteur Nussey, il lui expédia le 20 du même mois la réponse suivante, en le priant de la communiquer aux membres des deux comités :

- « Mes collègues et moi, nous sommes profondément « convaincus du devoir qui nous est imposé de travailler de « toutes nos forces, et par tous les moyens approuvés par le « Seigneur, à l'évangélisation de la chère et malheureuse « famille Italienne.
- « Vous exprimez, au nom des Eglises Française et Ita-« lienne de Nice, le désir qu'elles soient le plus tôt possible « alliées à l'Eglise Vaudoise.
 - « Cette alliance peut se concevoir de trois manières :
- « 1º Les Eglises Evangéliques de Nice étant constituées, « ayant le moyen de vivre et de se développer par elles-« mêmes, souhaitent-elles, en gardant leur autonomie, fra-« terniser avec une autre Eglise, l'Eglise Vaudoise, et entrer « avec elle dans des rapports de simple fédération?...
 - (1) On trouvera cette lettre au nº 1 des annexes.

« 2º Les mêmes Eglises étant formées et ayant les élé-« ments de vie, désirent-elles s'incorporer à l'Eglise Vau-« doise, et devenant par là un membre de ce corps, veulent-« elles tout en commun, bénéfices et charges, et accepter « conséquemment la doctrine et la discipline de l'Eglise « Vaudoise ?...

« 3º Les Eglises ne sont-elles qu'en formation et ayant « des rudiments réjouissants d'une vie chrétienne qui se dé-« veloppe, ne sont-elles qu'au premier âge de l'enfance et « éprouvent-elles le besoin d'être reçues dans une famille « pour grandir dans le sein et sous les bénédictions d'une « famille ?...

« Vous aurez la bonté de nous faire connaître dans la-« quelle de ces positions les congrégations de Nice croient « se trouver, de quelle manière et par qui elles sont diri-« gées, de combien de membres effectifs elles se composent, « qui nomme et surveille les pasteurs, évangélistes, etc. « Nous recevrons avec reconnaissance tous les détails que « vous voudrez bien nous fournir.

« Si la communication que vous voudrez bien nous « adresser, nous fait entrevoir la possibilité d'être utile à la « cause de l'Evangile, nous engagerons volontiers un d'entre « nous à se transporter à Nice pour se concerter avec les « frères de cette ville.

Par ma lettre du 28 décembre 1852, je répondis aux diverses questions que nous posait M. Pierre Revel; je lui dis que l'église de langue française à Nice était une église formée, qu'elle pouvait amplement suffire à ses besoins et qu'étant en entière communauté de doctrines avec l'église vaudoise, elle désirait s'y incorporer; j'ajoutai qu'avant d'accomplir cet acte définitif, elle tiendrait à avoir une connaissance plus complète des règlements et de la discipline

de cette église (1).

Ces négociations entamées entre les comités évangéliques de langue française et de langue italienne d'une part, et la vénérable Table d'autre part, se poursuivirent pendant l'hi-

⁽¹⁾ Voir aux annexes, nº 2.

ver de 1852-1853. Le printemps suivant, elles finirent par aboutir, sous réserve de la ratification de cette annexion par le prochain synode qui devait avoir lieu au mois de mai 1853, et qui fut aisément obtenue.

Pendant ce temps, nos amis étrangers de séjour à Nice, n'étaient point restés inactifs. A leur appel, M. le pasteur Barthélemy Malan, professeur au collège de La Tour, ayant obtenu un congé de six mois, était venu prendre, à titre provisoire, possession du poste de Nice.

Le local que nous louions à bail, rue Masséna, étant devenu trop étroit, une souscription fut ouverte peu après son arrivée pour doter notre église d'un temple qui lui appartint.

Grâce à la générosité de nos frères étrangers auprès desquels l'Eglise des vallées vaudoises jouissait d'une faveur méritée, les dons affluèrent et l'on eut en quelques mois recueilli une somme assez considérable, ainsi que le constate le rapport de la Vénérable Table au Synode de mai 1854.

Ce point acquis, il fallut s'occuper du choix du terrain, ce qui nous prit encore assez de temps.

Nous nous décidames enfin pour le terrain que possédait M. Auguste Chauvin, sur la rue Gioffredo, encore incomplètement ouverte, et peu de temps après, M. Lantaret, alors modérateur, vint à Nice en faire l'acquisition au nom de la vénérable Table.

Nous confiâmes cette construction à M. Boyer, architecte français, qui prit pour son assistant, un tout jeune homme, M. Levrot, devenu depuis un de nos plus habiles architectes.

Il commença à creuser les fondations de notre temple vers le commencement du printemps de 1855 et la première pierre enfut posée avec une certaine solennité le 13 août de la même année; dans le creux de cette pierre nous déposâmes une boîte de fer blanc, contenant plusieurs pièces de monnaie du temps, les noms des personnes assistant à cette cérémonie et aussi je crois ceux des souscripteurs à qui nous devions ce monument.

Mais après avoir été entraînés par cette digression, revenons de vingt-sept mois en arrière.

En juin 1853, M. le pasteur Barthélemy Malan n'était venu à Nice qu'à titre provisoire.

Après avoir étudié la situation, il se décida à accepter définitivement ce poste et donna en conséquence sa démission de professeur au collège de La Tour.

Comme ses nouvelles fonctions dépassaient les forces d'un seul ouvrier, il demanda et obtint qu'on lui adjoignit, en qualité de suffrageant. M. le pasteur Gay, aujourd'hui pasteur émérite, alors nouvellement consacré.

Les choses marchèrent ainsi environ dix mois, du printemps de 1853 à 1854, et tout faisait prévoir qu'elles continueraient de la même manière pendant de longues années, lorsqu'un évènement imprévu vint changer les dispositions de notre vénéré pasteur M. Barthélemy Malan.

Vers la fin de l'hiver de 1853-1854, le poste de pasteur de la ville de La Tour, dans les vallées Vaudoises, devint vacant.

Les électeurs de l'église de La Tour se réunirent et choisirent à une forte majorité M. Barthélemy Malan pour leur futur pasteur; obligé d'opter entre l'église de Nice qu'il desservait et la paroisse de La Tour qui l'appelait, M. Malan touché du bon souvenir que lui avaient conservé ses concitoyens, opta pour la paroisse de La Tour; mais il ne voulut point quitter l'église de Nice sans avoir assuré ses besoins spirituels, et il s'empressa de chercher autour de lui l'homme auquel il pourrait la confier en toute sécurité.

La Providence le servit à souhait.

Il y avait alors à Menton un jeune pasteur de Paris, doué de remarquables facultés. Il achevait de s'y guérir d'une maladie du larynx contractée par suite d'un excès de travail.

C'était M. le pasteur Léon Pilatte, alors âgé de trentedeux ans.

M. Barthélemy Malan le vit et lui proposa sa succession à la chaire de Nice aux deux seules conditions d'être agréé par l'auditoire, et d'entrer au service de l'église des vallées Vaudoises du Piémont. Les négociations ne furent pas

longues, chacune des deux parties y apportant la meilleure volonté.

M. Léon Pilatte fit ses prédications d'essai dans le courant d'avril 1854. Il n'est pas besoin de dire qu'il fut accepté avec enthousiasme par son nouveau troupeau.

Ses arrangements avec la Table Vaudoise étant devenus définitifs, il partit pour Paris où il avait à régler diverses affaires. M. Malan, alla de son côté prendre possession de son nouveau poste à La Tour; la charge de l'église de Nice resta confiée, pour l'été et une grande partie de l'automne de l'an 1854, aux soins de M. le pasteur Gay.

Ce fut au mois de novembre de la même année, que M. Pilatte revint prendre possession de l'œuvre qui lui avait été confiée à Nice.

Doué d'une volonté forte et d'une parole puissante, il conquit en peu de temps une haute influence dans l'église et se servit de la faveur dont il jouissait pour continuer la souscription commencée dix-huit mois auparavant par M. le pasteur Barthélemy Malan, pour l'érection du temple.

L'année suivante, il fonda un asile pour nos coreligionnaires nécessiteux du Nord. Il s'occupa aussi d'une manière très active de l'évangélisation italienne à Nice et dans ses environs, avec l'aide d'un comité étranger.

Pendant les six premières années qui suivirent sa prise de possesion de la chaire de Nice, tout alla bien et rien ne faisait prévoir que nous dussions un jour nous séparer de l'église vaudoise avec qui nous entretenions les plus fraternelles relations, lorsque les événements politiques qui suivirent la guerre d'Italie de 1859, amenèrent l'annexion du comté de Nice à la France.

Cela changeait complètement la situation. De nationale qu'elle avait été jusque-là, l'Eglise des Vallées Vaudoises du Piémont devenait une église étrangère; nous pouvions craindre que le gouvernement de l'Empire n'autorisât pas la continuation de nos rapports avec elle, ou, du moins, ne les vît de très mauvais œil. Nous avions aussi à redouter que ces rapports ne donnassent à notre œuvre une apparence de séparatisme qui lui aurait fait le plus grand tort.

Nous fimes part de ces craintes à la Vénérable Table qui comprit le bien fondé de nos appréhensions et, tout en conservant les uns pour les autres les sentiments les plus fraternels, nous décidames d'un commun accord de séparer les deux églises.

Lors de cette séparation, la commission d'évangélisation se montra très large à notre égard, et les conditions qu'elle nous imposa ne pouvaient être plus libérales.

Elle nous demanda:

1º Que la pure doctrine évangélique soit toujours prêchée dans ce Temple. C'était là une condition sine qua non de notre admission à la jouissance de son immeuble à Nice;

2º Le paiement d'un loyer de 100 francs par an, destiné à affirmer son droit de propriété;

3º De nous engager à éteindre la dette qui pesait encore sur le temple, ce qui était juste, puisque nous en avions la jouissance pour une durée indéterminée.

*

Pendant les premières années de sa nouvelle existence, notre église fut comme ces peuples heureux qui n'ont pas d'histoire. Elle maintint toutes les œuvres que l'Eglise Vaudoise avait fondées sur cette portion de notre littoral récemment annexé à la France. Elle acquitta les dettes qui pesaient sur le temple. Elle fonda la chapelle de Menton qui devint une annexe de notre église jusqu'au commencement de 1863, époque à laquelle le groupe de nos amis Mentonnais put, sous la direction de M. le pasteur Delapierre, assisté de MM. Trenca et Franzoni, se constituer en église autonome.

Notre église s'accroissant et les charges du pastorat devenant de plus en plus lourdes, nous dúmes penser, vers le printemps de 1865, à donner un aide à notre pasteur.

Après renseignements pris, le choix du Conseil s'arrêta sur M. Ch. Luígi, alors pasteur à Alençon, aujourd'hui rédacteur en chef du journal L'Eglise Libre. Les quatre années qu'il passa au service de notre église furent bénies pour nous. Après son départ, nous eûmes successivement pour pasteurs auxiliaires MM. Walther, Le Savoureureux,

Alzas, Mittendorff et d'autres peut-être, dont les noms m'échappent en ce moment.

Donc tout allait bien, lorsque vers la fin du printemps de 1874, une question relative à l'asile évangélique souleva un dissentiment grave entre M. le pasteur Pilatte et quelques membres de son conseil d'église qui étaient aussi membres du Conseil de l'Asile.

Les choses s'envenimèrent. Une rupture se produisit.

Beaucoup de ceux qui jusque-là avaient soutenu l'église, poussés par leur animosité contre son pasteur, mettaient à l'ébranler et à la démolir toute l'ardeur qu'ils avaient autrefois mise à la défendre; sous leur action les défections se succédaient de semaine en semaine, ses ressources matérielles diminuaient dans la même proportion que son auditoire.

Au bout d'une année de luttes, notre pauvre église n'était plus que l'ombre d'elle-même.

Vers l'automne de 1875, M. Léon Pilatte, dont la santé toujours délicate, avait été fort éprouvée, manifesta l'intention de donner prochainement sa démission.

Nous adressâmes un appel à divers pasteurs. Un seul y répondit, ce fut M. Edouard Monod, alors pasteur à Mazamet; mais devant l'impossibité absolue où se trouvait le Conseil de l'Eglise de lui assurer pendant une période de trois ans le paiement de ses honoraires, il retira son acceptation (1).

Tel était l'état lamentable dans lequel nous nous trouvions au commencement de décembre 1875, époque habituelle de nos assemblées générales. Nous en tînmes trois, coup sur coup, les 12, 19 et 20 décembre. La lecture de leurs procèsverbaux montre dans quel état de désarroi et d'angoisse,

⁽¹⁾ Plus tard, au moment de la reprise de possession de ses immeubles, la Commission d'Evangélisation, accédant aux derniers vœux de l'Eglise, adressa un nouvel appel à M. le pasteur Monod. Celui-ci accepta d'abord, puis craignant de voir sa paroisse de Mazamet tomber en des mains peu fidèles, il retira une seconde fois son acceptation; ce fut alors que la Commission d'Evangélisation appela M. le pasteur Weitzecher à diriger l'œuvre de Nice.

nous nous trouvions alors. Nous les donnons toutes trois inextenso dans l'appendice qui suit cet ouvrage.

Enfin, dans la dernière, après avoir constaté l'épuisement complet de nos ressources et l'impossibité d'appeler un pasteur, vu qu'il nous était impossible d'assurer même pour un an ses honoraires, l'assemblée générale dut prendre la résolution suivante que je transcris ici en entier:

- « L'Assemblée générale considérant l'impossibilité abso-« lue où se trouve l'église de s'administrer plus longtemps « elle-même, décide qu'à partir de ce jour l'église de Nice « est dissoute et charge l'ancien Conseil de remettre l'œuvre « et les immeubles qu'elle occupe à l'Eglise Vaudoise d'Italie « qui en est propriétaire.
- « L'Assemblée générale charge en outre les membres de « l'ancien conseil de veiller sur les intérêts de l'église jus-« qu'à sa remise entre les mains d'un délégué de l'Eglise « Vaudoise. »

Îci finit l'histoire de l'Eglise Evangélique de Nice considérée comme église autonome.

Depuis le 22 décembre 1875 elle n'est plus qu'une station d'évangélisation dépendant de la Commission d'évangélisation de l'Eglise Vaudoise à Rome.

Mais, en terminant, nous devons à la Commission d'Evangélisation ce témoignage que, grâce à l'habile et chrétienne direction donnée par les trois pasteurs qui se sont succédé dans la chaire de la rue Gioffredo, pendant cette longue période de vingt-six ans, l'œuvre qui lui avait été remise en ruine a reconquis sa prospérité première, et cela malgré l'établissement successif à Nice de temples de nationalités diverses qui ont dû nécessairement lui enlever un certain nombre d'auditeurs.

L'œuvre a donc été bénie du Seigneur....

Espérons qu'elle le sera toujours. Ce qui ne veut pas dire que nous ne souhaitions la même bénédiction et la même prospérité à toutes les œuvres chrétiennes qui pourront se fonder à l'avenir sous notre beau ciel.

WANTED THE CONTRACT OF THE PARTY OF THE PART 2 RESERVED AND THE RESERVED AND ADDRESS. 120

ANNEXES

I

Première lettre de M. Corinaldi, au Modérateur de la Vénérable Table Vaudoise des Vallées du Piémont.

Nice. 30 Octobre 1852.

MONSIEUR LE MODÉRATEUR,

Le Comité de la Chapelle Evangélique qui fut fondée à Nice en 1848, et dont je suis secrétaire, pense que, soit pour assurer l'existence permanente de cette chapelle contre les vicissitudes des temps, soit pour contribuer d'une manière plus efficace à la propagation de l'Evangile parmi les populations du pays, il serait peut-être avantageux d'annexer cette chapelle qui, par la grâce de notre Dieu, se trouve dans un état prospère, à l'Eglise Vaudoise des Vallées du Piémont.

C'est dans ce but, M. le Modérateur, que, sans avoir l'honneur d'être connu de vous, je prends la liberté de vous écrire pour vous demander:

1º Si cette annexion est possible;

2º Dans quelles conditions elle pourrait s'effectuer;

3º Si cette annexion s'effectuant, il vous serait possible de conserver notre ministre actuel, M. Eug. Secrétan, pasteur suisse de l'Eglise du Canton de Vaud, dont, à tous égards, nous avons lieu d'être satisfaits.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, etc.,

Ed. Corinaldi, Propriétaire à Nice Maritime. Réponse de M. Ed. Corinaldi, secrétaire du Comité directeur de la Chapelle Evangélique de Nice, aux demandes de M. le Modérateur J. P. Revel, contenues dans sa lettre du 20 Novembre 1852. (Voir page 34.)

Nice, 28 Décembre 1852.

Monsieur le Modérateur et Vénéré Frère en J.-C.,

Le Révérend Nussey nous a donné connaissance dans la dernière séance de notre Comité, de la lettre que vous lui avez adressée, le 20 Novembre dernier.

Chargé d'y répondre, je dois d'abord vous exprimer, Monsieur, au nom de mes collègues, la profonde reconnaissance qu'ils éprouvent à la vue du zèle que vous déployez pour notre chère petite église de Nice et le désir sincère que nous éprouvons tous, de pouvoir bientôt, en l'annexant à celle de vos Vallées, fortifier de plus en plus les liens qui nous unissent déjà par notre foi commune en notre Seigneur Jésus-Christ.

La Chapelle Evangélique fut créée en 1848; peu de temps après la promulgation de la Constitution, elle fut autorisée, ou du moins ouvertement reconnue par le Gouvernement Les premiers frais d'établissement furent obtenus au moyen d'une collecte faite principalement en Angleterre. Cette collecte nous laissa en outre un reliquat assez considérable, destiné à subvenir au déficit du budget annuel des dépenses de notre chapelle, qui s'élèvent chaque année à

la somme d'environ 3.000 fr., dépenses qui sont, du reste, couvertes en grande partie par les souscriptions volontaires de la colonie protestante qui vient seulement pour l'hiver à Nice, à laquelle se joint la pite des protestants domiciliés dans notre ville et qui, exerçant pour la plupart une profession, sont dans une position de fortune moins aisée.

Dans ce moment, vu l'état de nos finances, on peut dire que le service est assuré pour un an, et quant à ce qui regarde un plus long terme, nous nous en remettons avec confiance au Scigneur.

Le personnel de la Chapelle Evangélique Française se divise en deux catégories : la population fixe, composée pour la plupart de pâtissiers suisses, et d'un petit nombre de familles bourgeoises établies depuis quelques années à Nice, peut être évaluée à au moins soixante-dix personnes toutes nées protestantes.

La population flottante est plus considérable; elle est composée, d'une part, d'un certain nombre de familles des plus distinguées de l'Europe protestante, et, d'autre part, des gens de leurs maisons, comme des personnes suisses attachées aux maisons anglaises qui fréquentent en grand nombre notre cité.

La Chapelle Evangélique est donc, sous ce rapport, une Eglise formée ayant déjà quatre années d'existence.

Pour ce qui regarde l'Eglise Italienne, ce n'est encore qu'une œuvre d'évangélisation entreprise et soutenue par quelques amis chrétiens. Un lieu de réunion existe pour cet objet; mais l'auditoire composé de personnes toutes nées catholiques et qui sont attirées, les unes par un désir sérieux de s'instruire, les autres par une vaine curiosité, quelques-unes même dans un but moins pur peut-être, doit nécessairement être très variable; par moment, il s'est élevé à 80 ou 90 personnes, par moment, il est descendu à quinze ou vingt.

L'Eglise Italienne à Nice n'est donc qu'un germe qui, cultivé avec persévérance et fidélité, peut donner de magnifiques résultats.

Je crois, cher Monsieur, avoir répondu à toutes les demandes que vous nous adressiez.

Maintenant, nos comités, désireux d'annexer entièrement la chapelle évangélique, et comme corollaire, le noyau récent d'une congrégation Italienne à l'Eglise Vaudoise, voudrait pourtant avant de s'engager définitivement dans cette voie, avoir une connaissance complète et détaillée du règlement et de la discipline de cette Eglise, surtout pour ce qui concerne la nomination et la révocation des pasteurs. Si le recueil de ce règlement et de cette discipline formait un corps d'ouvrage imprimé, nous vous serions reconnaissant de nous l'adresser tout de suite s'il se peut, et, dans le cas contraire, nous aurons recours à votre obligeance, vous priant de vouloir nous les donner de votre main, le plus tôt qu'il vous sera possible.

Veuillez, Monsieur le Modérateur, agréer l'expression de notre reconnaissant et respectueux attachement en Notre Seigneur Jésus-Christ.

ED. CORINALDI.

Séance de l'Assemblée Générale de l'Eglise, tenue dans la salle du Conseil, le 12 Décembre 1875, à 4 heures de l'après-midi.

Membres présents: MM. Léon Pilatte, pasteur, président; Baudouin, Vannuci, Eggenbergger, Tieurre, Weiss, Stoffell, Jalla, D^r Mayhoffer, Corinaldi.

La séance est ouverte par la prière.

M. Corinaldi n'ayant pas apporté avec lui le procès verbal de la séance précédente, ce procès-verbal sera lu à la prochaine assemblée.

M. le pasteur Pilatte donne connaissance:

1º Du contenu de la lettre écrite par le Conseil à M. le pasteur Ed. Monod, de Mazamet, pour l'informer de la délibération du 14 Novembre dernier, qui le concerne.

2° De la réponse négative qu'il en a reçue par suite du défaut de garantie relativement aux honoraires, ce qui placerait le pasteur dans une position à la fois précaire et peu digne.

3º De la circulaire écrite par M. le pasteur Pilatte aux églises du littoral pour les informer de la nomination de M. le pasteur Edouard Monod, au poste de pasteur de l'Eglise de Nice.

M. le Dr Meyhoffer exprime le regret que M. le pasteur Edouard Monod ait cru devoir à la dignité du ministère de refuser les propositions qui lui étaient faites.

Il expose que si les membres de l'assemblée générale ont refusé de garantir les honoraires de M. le pasteur Edouard Monod, c'est parce qu'ils n'en ont pas le pouvoir, et fait remarquer qu'aucun des pasteurs qui ont dirigé précédemment l'Eglise de Nice, n'ont exigé cette garantie.

M. Corinaldi fait observer qu'il y a là une erreur, attendu que durant la première phase de l'Eglise de Nice, soit de 1848 jusqu'en 1853, le comité d'évangélisation qui la dirigeait était responsable pour les honoraires du pasteur; qu'il en était de même de 1853 jusqu'en 1860, soit pendant tout le temps que la chapelle évangélique de Nice a appartenu à l'Eglise des Vallées Vaudoises du Piémont, comme station d'évangélisation, cette église ayant été à son tour responsable pour les honoraires des pasteurs; et que même après 1860, les premiers membres du Conseil qui ont pris la direction de l'église actuelle, se regardaient comme moralement responsables pour ces mêmes honoraires.

M. Pilatte, tout en reconnaissant la réalité de ce fait, prie les membres de l'Assemblée de revenir à la question.

Après une longue discussion où il est démontré que l'Eglise ne possède ni le nombre, ni les ressources nécessaires pour la conservation de sa forme actuelle, l'Assemblée décide à l'unanimité, sur la proposition d'un de ses membres, de soumettre à l'Assemblée qui devra se réunir à cet effet, le 19 Décembre, à la même heure qu'aujourd'hui, dans le même local, la proposition suivante :

« L'Assemblée générale remet tous ses pouvoirs aux membres du Conseil d'Eglise et prononce sa dissolution.»

Les membres du Conseil se constituent en commission provisoire, et se réservent en cas d'insuccès de leur part, de convoquer les membres actuels de l'Assemblée et de lui remettre les pouvoirs qu'ils en ont reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance de l'Assemblée générale de l'Eglise tenue le 19 Décembre 1875, à 4 heures de l'après-midi, dans la salle du Conseil.

Membres présents: MM. Léon Pilatte, pasteur, présisident; Eggenbergger, Vannucei, Weiss, Stoffel, Ruegger, D' Meyhoffer, Hamilton, Jalla, Corinaldi, Baudouin.

La séance est ouverte par la prière.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 14 Novembre dernier.

M. Ruegger fait observer qu'il ne s'est point opposé à l'élection de M. le pasteur Mittendorff.

Un membre répond que le procès-verbal ne dit rien de semblable.

M. Ruegger n'insiste pas.

Le procès-verbal du 14 novembre est adopté.

Lecture est donnée ensuite du procès-verbal de la séance du 12 Décembre 1875.

M. le D' Meyhoffer regrette de n'y point voir reproduite la proposition de M. Corinaldi, relativement à la formation d'un comité, mais sur l'observation qui en est faite que l'avis de M. Corinaldi était une simple idée non formulée comme proposition, M. le D' Meyhoffer n'insiste pas.

Le procès-verbal de la séance du 12 Décembre 1875 est adopté.

M. Pilatte s'élève contre la proposition de dissolution de l'assemblée générale qui est à l'ordre du jour. Il émet l'avis que la suspension temporaire de l'art. 5 de la Constitution,

et l'adjonction dans ce cas de nouveaux membres au Conseil atteindrait aussi bien le but désiré. Il suggère aussi l'idée d'appeler en consultation les pasteurs amis de l'Eglise.

M. le Dr Meyhoffer pense que toute la difficulté est purement financière, qu'elle est donc du ressort du Conseil et non de l'assemblée générale, et regrette vivement que par une sorte de violation de la Constitution on ait amené celleci à s'en occuper,

M. le pasteur Pilatte répond qu'il n'y a eu absolument aucune violation de la Constitution. Le paragraphe 2 de l'article 5, de la dite Constitution étant conçu en ces termes:

« Elle (l'assemblée) contrôle les actes et la gestion du Conseil. »

Le Conseil pouvait donc sans violer la Constitution, soumettre à l'assemblée l'état de sa gestion ou situation financière.

M. Corinaldi ajoute que même il le devait, car il n'est pas le maître absolu, comme l'était le premier comité international qui a fondé la première chapelle Evangélique, à Nice, et le Comité d'Evangélisation Vaudois qui lui a succédé. Le rôle, plus modeste du Conseil de l'Eglise de Nice, est celui de simple mandataire de l'Assemblée générale de l'Eglise; celle-ci seule exerce le pouvoir souverain, et, par conséquent, c'est à elle seule qu'incombent toutes les responsabilités financières ou autres. Cela étant, le Conseil avait non seulement le pouvoir, mais encore la stricte obligation de faire connaître à l'Assemblée générale le danger de sa situation financière.

M. le D^r Meyhoffer s'étonne que l'on ait demandé des ressources considérables à l'Eglise quand on savait qu'elle était dans l'impossibilité absolue de les accorder.

M. Corinaldi répond qu'on n'a pas demandé aux membres de l'assemblée générale le concours de leurs propres offrandes, mais qu'on les a invités surtout, à faire connaître la situation financière de l'Eglise aux membres aisés ou riches de notre congrégation avec lesquels ils se trouvaient en relation et de leur adresser un appel, ce qui a été fait; mais cet appel n'a pas donné le résultat que le Conseil pouvait se croire fondé à espérer.

M. Hamilton considérant l'impuissance absolue où se trouve l'Eglise de subvenir plus longtemps à sa propre existence, émet l'avis, sans toutefois en faire la proposition formelle, que dans le cas où l'assemblée générale jugerait à propos de prononcer la dissolution de l'église, elle charge les membres de son ancien Conseil, de remettre l'œuvre et les immeubles qu'elle occupe à titre de locataire, à la commission d'évangélisation de l'Eglise des Vallées Vaudoises d'Italie, propriétaire des dits locaux.

Vu l'heure avancée, l'assemblée décide de renvoyer la suite de cette discussion à la prochaine séance qui aura lieu demain 20 Décembre, à huit heures du soir, dans le même local.

La séance est levée.

Eglise Evangélique de Nice, compte-rendu (1er octobre 1874 — 20 décembre 1875).

Au moment où, pour la dernière fois, le Conseil de l'Eglise va présenter le compte-rendu de sa gestion, il croit devoir rapporter brièvement les circonstances dans lesquelles s'est formée et s'est dissoute l'Assemblée générale, de laquelle il a tenu ses pouvoirs.

Avant l'annexion de Nice à la France, l'œuvre évangélique de cette ville était poursuivie par l'Eglise des Vallées du Piémont, dite Eglise Vaudoise. C'était une œuvre purement missionnaire en faveur des habitants du pays et des étrangers. Par les soins de l'Eglise Vaudoise, le temple et un bâtiment d'écoles avaient été construits. Quatre ouvriers : un pasteur de langue française, un de langue italienne, un instituteur et une institutrice, travaillaient en paix sous sa direction. L'œuvre entière prospérait.

L'annexion de Nice à la France consommée, « les mem-« bres hommes de la Congrégation, communiants et rési-« dant à Nice », furent publiquement convoqués et se réunirent, le 14 mars 1861, en Assemblée générale, pour « Cons-« tituer régulièrement l'Eglise évangélique de Nice ».

L'idée de cette organisation indépendante ne venait point, tant s'en faut, du désir de se séparer de l'Eglise Vaudoise. On éprouvait, au contraire, un profond regret à la pensée que l'œuvre ne serait plus sous sa sage direction et perdrait l'honneur de former un tout avec elle. Mais, d'autre part, il était évident pour tous que si l'œuvre de Nice conservait le

caractère d'œuvre italienne au lendemain de la crise qui avait rattaché Nice à la France, ce caractère, en la confondant malgré elle avec un parti politique hostile à l'annexion, l'exposerait à la malveillance certaine du Gouvernement impérial et compromettrait sa liberté, et même son existence.

C'est pourquoi, d'un avis unanime et avec le plein assentiment de l'Eglise Vaudoise, l'Assemblée générale du 14 mars 1861 continua ce qui fut depuis l'Eglise évangélique de Nice. Quant au matériel, l'Eglise Vaudoise, propriétaire de l'immeuble (temple et écoles), le loua par un bail en due forme à l'Eglise nouvelle, qui, dès lors, dut subvenir seule à tous les besoins de l'œuvre.

Avec la bénédiction de Dieu, l'Eglise de Nice a pu, pendant les quinze années qu'elle a duré, grâce en particulier aux larges dons de quelques-uns de ses membres, éteindre la dette qui pesait sur le temple, ajouter à celui-ci des galeries (1), reconstruire le bâtiment des écoles, subvenir aux frais divers du culte et maintenir à l'œuvre un pasteur, puis deux pendant plusieurs années, ainsi qu'un instituteur et une institutrice.

Toutefois, il convient d'ajouter que depuis plusieurs années les ressources ordinaires de l'Eglise ont subi une notable diminution. Sans un legs de dix mille francs de feu M. le colonel de Schérer, aujourd'hui entièrement dépensés, il aurait fallu, ou réduire les dépenses, ou se résigner à un déficit de somme égale.

Nous serions ingrats envers Dieu si nous ne disions pas ici, à sa gloire, que pendant cette même période de quinze ans une grande œuvre de grâce s'est accomplie parmi nous. Des âmes en grand nombre, en très grand nombre, ont été converties, instruites, consolées. Chaque automne a vu se renouveler un auditoire de cinq à six cents personnes, dispersé chaque printemps, au sein duquel la Parole de Dieu avait été semée. Nous avons vu mainte preuve que ce n'était pas en vain. Le jour de Dieu en découvrira de plus nom-

⁽¹⁾ Aux frais de feu M. Joyhnson, qui fit à l'église, pour cet objet, un don de dix mille francs.

breuses et éclatantes pour la joie et la récompense de ceux qui ont travaillé.

Prospère, en général, sous le rapport matériel, prospère surtout sous le rapport missionnaire, il est un autre côté par lequel l'œuvre de Nice n'a pas prospéré: Nous l'appellerons le côté ecclésiastique. La mort, qui a fait parmi nous de grands vides, la dispersion et d'autres causes, ont empêché l'accroissement de notre Assemblée générale (1). Malgré son nom pompeux, cette Assemblée n'a jamais compté à ces réunions, en moyenne, dix membres.

En 1872 elle était si réduite, que pour l'élection d'un second pasteur, c'est-à-dire pour la chose la plus grave qu'elle pût être appelée à faire, elle se composait de sept membres, — et elle était divisée! Sept bulletins de vote furent déposés: un portait non; deux étaient blancs; un portait ces mots: Un pasteur suffit; les trois autres portaient oui. Par ces trois voix, sur sept, le pasteur fut élu!

Cette insuffisance de l'Assemblée générale, en se montrant de nouveau dans les derniers mois et en se démontrant à elle-même sous d'autres rapports que sous celui du nombre, l'a conduite à la résolution qu'il nous reste à faire connaître.

Il s'agissait encore de l'élection d'un second pasteur. Deux candidats avaient été présentés à l'Assemblée: l'un, dès le printemps dernier, l'autre, quelques mois plus tard (2). Celui des deux qui avait été agréé, informé de l'état des choses dans l'église, convint avec le Conseil, qu'avant d'accepter la vocation qui lui était adressée, un engagement réciproque pour trois ans serait contracté entre lui et l'église, avec garantie, pendant ce temps, des honoraires stipulés.

Cette convention, soumise à l'Assemblée générale et discutée dans les séances du 12 et du 19 décembre 1875, fut repoussée en ce qui concernait la garantie du traitement,

⁽¹⁾ Composée des hommes résidant à Nice, et ayant demandé à faire partie de l'Eglise en adhérant à sa constitution.

⁽²⁾ L'un et l'autre informés confidentiellement par le pasteur en titre, qu'il laisserait à l'élu les honoraires et la charge pastorale, à laquelle l'état de sa santé l'a depuis contraint de renoncer.

l'Assemblée reconnaissant n'avoir pas les moyens matériels de donner cette garantie. Le Conseil déclara alors que si, à la connaissance de quelqu'un des membres de l'Assemblée, il existait, même en dehors des membres actuels de l'Eglise, des personnes disposées à assumer la responsabilité des garanties convenues, on voulût bien les lui indiquer, le Conseil étant prêt à leur céder la place. Cet appel étant demeuré sans réponse, il restait à examiner la question de savoir si, l'Assemblée refusant de donner les garanties, le Conseil, c'est-à-dire ses membres solidairement, prendraient sur eux de les offrir.

Sur ces entrefaites, une proposition, émanée de la majorité de l'Assemblée générale (les membres du Conseil exceptés), fut présentée au Conseil, demandant que la Constitution de l'Eglise fût modifiée, après l'élection pastorale pendante, de manière à réduire à trois ans la durée des pouvoirs des membres du Conseil.

L'adoption certaine de cette proposition devait mettre les membres du Conseil, dont les pouvoirs duraient depuis plus de trois ans, dans l'obligation morale de donner leur démission. Or, les deux membres sur lesquels aurait pesé la plus large part du poids des garanties étaient dans ce cas. S'ils n'étaient pas réélus, ils se trouvaient responsables pour des sommes que d'autres administreraient. Cette situation ne pouvait leur convenir.

On se trouvait donc dans une sorte d'impasse ; l'impuissance de l'Assemblée à exercer le pouvoir dont elle était investie éclatait.

C'est alors que surgit la proposition de dissoudre l'Assemblée générale et de remettre l'œuvre entière à l'Eglise Vaudoise.

L'examen de cette proposition, présentée à la fin de la soirée, fut renvoyée au lendemain, 20 décembre. Voici le procès-verbal de la séance où elle fut adoptée. Procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale de l'Eglise, tenue le lundi 20 décembre 1875, dans la salle du Conseil, à 8 heures du soir.

Membres présents: MM. Léon Pilatte, pasteur, président; Baudouin, Eggenberger, Vannucci, Ruegger, Meyhoffer, Weisz, Hamilton, Corinaldi, Daniel Revel.

La séance est ouverte par la prière.

La proposition concernant la dissolution de l'Eglise est mise à l'ordre du jour de nouveau.

M. Hamilton amende cette proposition en ce sens, qu'aussitôt après la dissolution de l'Eglise, si elle est votée, l'œuvre, ainsi que les immeubles, soient également remis à la Commission d'évangélisation des Vallées Vaudoises.

Après diverses questions posées par M. Meyhoffer sur la doctrine, la discipline et les principes administratifs de l'Eglise des Vallées, la discussion s'engage sur la proposition de M. Baudouin, amendée par M. Hamilton.

Avant qu'elle soit votée, M. le pasteur Pilatte prie l'Assemblée de vouloir bien prendre acte de sa démission de pasteur de l'Eglise de Nice (1).

Au moment de se séparer de lui, l'Assemblée générale de l'Eglise tient à exprimer à M. le pasteur Pilatte les profonds sentiments de reconnaissance qu'elle éprouve pour les nombreux services rendus par lui à cette Eglise de Nice, dans laquelle il a, pendant vingt-deux années consécutives, exercé son pastorat avec autant de fidélité que de désintéressement.

L'Assemblée décide que dans le cas où la dissolution de l'Eglise viendrait à être votée, la lettre dont la teneur suit

⁽¹⁾ M. Pilatte, appelé à Nice par l'Eglise Vaudoise, ayant donné sa démission lors de la constitution de l'Eglise de Nice, fut alors élu par la première As semblée générale de celle-ci. Au moment où cette Assemblée allait se dissoudre, il a tenu à ce qu'avant de cesser d'exister, elle reçut sa démission.

(voir plus loin) serait adressée, par les soins de l'ancien Conseil, à M. Prochet, président de la Commission d'évangélisation de l'Eglise Vaudoise d'Italie.

M. le Président met ensuite aux voix la proposition de M. Baudouin, amendée par M. Hamilton, et ainsi conçue:

« L'Assemblée générale, considérant l'impossibilité absolue où se trouve l'Eglise de poursuivre plus longtemps son administration, décide qu'à partir de ce jour ladite Eglise de Nice est dissoute et charge l'ancien Conseil de remettre l'œuvre et les immeubles qu'elle occupe à l'Eglise des Vallées Vaudoises d'Italie, qui en est propriétaire. »

L'Assemblée générale charge en outre les membres de l'ancien Conseil de veiller sur les intérêts de l'Eglise jusqu'à sa remise entre les mains d'un délégué de l'Eglise Vaudoise.

La proposition sus-mentionnée est votée à l'unanimité moins une voix. La séance est levée.

Les membres du Conseil :

LÉON PILATTE, Président;

E. CORINALDI, Vice-Président;

J. JALLA;

J. EGGENBERGER.

Copie de la lettre, écrite par M. Corinaldi le 22 décembre 1875 au nom de l'ex-Conseil de l'Eglise de Nice, à M. Prochet, président de la Commission d'évangélisation de l'Eglise des Vallées Vaudoises d'Italie.

MONSIEUR ET HONORÉ FRÈRE EN CHRIST,

L'Eglise de Nice, par suite de circonstances trop longues à énumérer, se voyant dans l'impossibilité de s'administrer elle-même plus longtemps, a, par délibération en date du 20 décembre courant, résolu de vous transférer, et elle vous transfère par la présente, tous les pouvoirs de toute nature qui lui sont attribués par sa constitution. — En conséquence, elle vous remet, et les immeubles, et toute l'œuvre évangélique de Nice, tels qu'ils étaient en vos mains avant la transformation de la station d'évangélisation de Nice en Eglise indépendante.

La même Assemblée, en cessant d'exister, a chargé les personnes ci-devant membres de son Conseil, d'opérer le transfert ci-dessus et de veiller à ce que le culte ne souffre pas d'interruption d'ici au moment où vous pourrez prendre possession de l'œuvre.

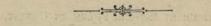
Les derniers vœux de l'Assemblée ont été que la Commission d'évangélisation veuille avoir égard, dans l'appel d'un ministre, à l'élection que ladite Assemblée a récemment faite dans la personne de M. le pasteur Edouard Monod et qui n'a pu être suivie d'effets à cause des circonstances.

Elle émet également le vœu que la Commission d'évangélisation veuille tenir compte des titres qu'ont à sa bienveillance les fonctionnaires et employés que l'Eglise laisse en charge.

Agréez, etc.

Au nom du Conseil,

Signé: CORINALDI



NICE - IMP. V.-EUG. GAUTHIER & C.